



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

PV du CA du Mardi 20 septembre 2022

Présents : P. Aloupis, J. Angelergues, J.-L. Baldacci, C. Baruch, I. Béguier, P. Blayau, J. Boulanger, A. de Cazanove, P. Denis, N. Franck, A. Gibeault, M. Gibeault, M.L. Léandri, F. Moggio, A. Rosenberg, H. Suarez-Labat, G. Welsh,

Invitée présente : J. Chambrier,

Présents par zoom : D. Bourdin, E. Chervet, P. Krzakowski, I. Martin -Kamieniak, S. Pons-Nicolas, A. Sitbon, ;

Invités présents par zoom : M. Loukomskaïa ; M. Picco, E Sparer

Représenté : D. Ribas,

Début de la réunion à 21h06

1/ Approbation du PV du CA du 28 juin 2022

5 modifications sont proposées et acceptées.

Le PV du CA est approuvé à l'unanimité avec les 5 modifications proposées

2/ Demandes d'agrément

Madame Sarah Bydlowski et Madame Johanna Velt sont agréées membres de la SPP.

3/ Radiations

Françoise Dupuy Ragot

Anne Lefèvre

France Paramelle

Dominique Agostini

Mme Rueff Escoube ne peut plus bénéficier de son statut d'invitée.

4/ Recrutement du comptable

Après avoir reçu deux candidates qui avaient répondu à l'annonce de l'APEC, Madame Denise Chassol a été recrutée, et a pris ses fonctions le 19 Septembre 2022. Elle a une grande expérience de vingt années dans le métier. Mme Laraki, présente lors du second entretien, a donné un avis très favorable à ce recrutement, et est venue une demi- journée pour installer Madame Chassol dans son poste. Jasmine Lefebvre a laissé un classeur des process extrêmement détaillé et très bien fait qui permet à notre nouvelle comptable de se repérer au

mieux dans ses nouvelles fonctions. Yvette Gavarret qui avait été aide-comptable autrefois nous a beaucoup aidés, prenant en main pendant cette période la gestion des fiches de paie, des tickets restaurants, des remises de chèques notamment.

5/ Démission du trésorier

P.Krzakowski a envoyé à la Présidente avec copie aux administrateurs sa lettre de démission en Juillet dernier. La Présidente, Clarisse Baruch, lui a répondu par mail retour en mettant en copie les administrateurs, mais malheureusement ce mail n'a pas été reçu par P.Krzakowski.

Remplacement de P. Krzakowski au poste de trésorier

Pour éviter de passer beaucoup de temps à former et informer un nouveau trésorier pour quelques mois d'exercice, D Bourdin, Trésorière adjointe, pourra prendre en charge les tâches quotidiennes et sera en lien avec D. Chassol. Clarisse Baruch ayant une expérience de trésorière pourra rédiger le rapport annuel du trésorier, d'autant plus qu'en tant que Présidente elle participe nécessairement au rendez-vous annuel de clôture des comptes. L'ensemble des administrateurs approuve cette organisation.

Autre point à propos des salariés : le bureau peut penser que les salariés de la SPP sont en difficulté et ne trouvent pas suffisamment de satisfactions dans leur exercice professionnel, étant de ce fait régulièrement en tension. Le bureau a pensé à la possibilité de demander un audit et soumet cette proposition au CA. Il faudrait dans ce cas trouver un cabinet d'audit qui ait une pratique dans le milieu associatif. Les administrateurs échangent des hypothèses relatives à ce qui leur est communiqué d'une certaine pénibilité du travail pour les salariés, et interrogent le bureau sur les conditions financières des salariés ; la Présidente rappelle que l'allongement des grilles a été à l'étude et va être mis en place, permettant aux salariés qui étaient arrivés au dernier échelon de continuer à monter d'échelon au long des années à venir. La question des salaires est aussi posée. Le bureau rappelle que la recherche d'un nouveau comptable a suspendu les démarches commencées, qui vont reprendre dès que la nouvelle comptable sera bien installée dans son poste. Des administrateurs estiment qu'il faut laisser plus de temps avant de demander un audit, en laissant la nouvelle redéfinition des postes faire son effet, puisque les postes ont été redéfinis relativement récemment.

6/ Congrès FEP 2023

Il se tiendra le week-end du 25 Mars 2023 à Cannes. La date a changé par rapport à la coutume vieille de plus de dix années, ce qui a pris les sociétés psychanalytiques par surprise, mais le lieu a aussi changé puisque Nice avait été préalablement choisie. Les sociétés françaises n'ont pas été consultées, mais plutôt commises d'office pour créer un comité d'organisation. Or cette création est plus que difficile : nous n'avons pas de membres à Cannes. Les Présidentes des trois sociétés ont manifesté leur désaccord et l'impossibilité de créer ce comité de pilotage, à propos duquel la Vice-Présidente de la FEP les a encore sollicitées aujourd'hui.

Après discussion, les administrateurs soutiennent la Présidente dans son refus de mettre en place ce comité de pilotage, dans ce contexte où l'agence organisatrice du congrès de la FEP n'a en rien communiqué en amont. Par ailleurs, les administrateurs demandent à ce que la Présidente soit très ferme sur le retour à une date coutumière depuis des années, à savoir le week-end avant Pâques.

7/ Discussion sur la signature par la SPP de la pétition de *La Petite Sirène*

L'association *La petite Sirène* a écrit un texte qu'elle propose à la signature des associations psychanalytiques, entre autres. Le texte en question a été transmis aux administrateurs en même temps que la convocation au CA. Ce texte vient en réponse à la Loi du 25 Janvier 2022 art 225_4_13 qui porte sur l'interdiction des thérapies de conversion ; des associations de la sphère trans militent pour que les psychothérapies telles que nous les entendons, donc psychanalytiques, soient assimilées à des thérapies de conversion, lesquelles sont passibles de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende. F.Moggio rappelle que l'expression thérapie de conversion nous vient du monde anglo-saxon et est en réalité assez imprécise.

Le CA discute et les administrateurs échangent leurs avis sur cette signature, ce qui permet aussi de prendre la mesure des inquiétudes soulevées par les pratiques médicales actuelles auprès des enfants et des jeunes regroupés sous la bannière « trans ».

Paul Denis informe qu'ayant envoyé le texte qu'il avait écrit et publié sur le site de la SPP à l'Académie de Médecine et au Conseil de l'ordre des médecins, les deux réponses de ces institutions ont été très différentes : si l'Académie a répondu en informant de sa recommandation publique de grande prudence, le Conseil de l'ordre lui a répondu, dans une lettre qu'il communiquera, en lui donnant la liste des sanctions qu'il encourrait en questionnant ainsi les pratiques et les réponses médicales actuelles aux demandes des jeunes dits trans. Toute question semble donc interprétée par le Conseil de l'Ordre comme une remise en cause passible de condamnation.

D'autres membres du CA prennent tour à tour la parole, pour dire leur sentiment mitigé quant au texte tel qu'il est rédigé par *La Petite Sirène*. Texte trop imprécis et maladroit à certains moments, dans lequel la plupart des administrateurs ne peuvent se reconnaître. Les risques judiciaires mentionnés dans la pétition ne sont-ils pas exagérés ? Reste que la situation des enfants et adolescents qui consultent en ce moment des praticiens 'trans affirmatifs' semble à tous extrêmement inquiétante ; les mises en place de traitements hormonaux et chirurgicaux (après six mois de la permanence de la demande d'un mineur, ce dernier est validé comme 'trans' et les traitements peuvent commencer, sans autorisation des parents, même sur un mineur) sont une réalité. La voie est étroite pour les psychanalystes : comment être actifs à protéger des enfants et des adolescents d'un activisme médical aux conséquences définitives sans s'introduire dans le socius ? Un administrateur a une position très ferme de refus total de cette signature. Le CA en prenant en compte les interventions des uns et des autres s'oriente ainsi :

On vote d'abord sur la question suivante :

Souhaitez-vous que la SPP signe le texte adressé par *la Petite Sirène* ?

OUI : 2 - NON : 20

Puis, on vote sur un courrier envoyé à Jacqueline Schaeffer, qui a relayé la demande de *La petite sirène*, qui sera ainsi rédigé : « le CA de la SPP s'associe au combat que mène *La Petite Sirène* contre un activisme médical dans le cas des dysphories de genre chez les mineurs. LA SPP prendra une position plus circonstanciée. »

OUI : 22 - NON : 1 - Abstention : 1

Les administrateurs, à une exception près, décident qu'un petit groupe de travail rédige relativement rapidement un texte que la SPP publiera sur son site.

Groupe de travail : Paul Denis, Alain Gibeault, Françoise Moggio, Hélène Suarez-Labat, Jacqueline Schaeffer, Marie-Laure Léandri. J. Boulanger demande à faire partie de ce groupe, mais en même temps il est opposé à l'écriture de tout texte émanant de la SPP sur ce sujet. On lui demande donc de ne pas faire partie de ce groupe de rédaction et d'attendre le texte pour y opposer ses critiques.

Enfin, des groupes de réflexion vont être mis en place, comprenant la COPEA, pour organiser des réunions où les collègues pourront travailler collectivement autour de ces nouvelles cliniques. Isabelle Martin – Kamieniak annonce qu'un prochain volume des Débats en Psychanalyse portera sur la bisexualité psychique et les problématiques de genre, lançant ainsi un appel à contribution.

8/ Informations

Alain Gibeault informera les administrateurs lors d'un prochain CA des positions de l'API sur l'analyse à distance.

Site internet : Amélie de Cazanove informe des transformations qui ont eu lieu sur le site : sur le site privé : des vignettes bien plus visibles, sur la boutique : une boutique spécifique membres et AEF avec les bons tarifs, sans besoin de code promo. Depuis une semaine : un nouveau portail ! On remercie et on félicite Amélie de Cazanove pour ces remaniements efficaces.

La Présidente a reçu un mail de Thierry Bokanowski qui suspend sa fonction aux archives pour des raisons personnelles, et propose que Anne Ber Schiavetta reprenne la totalité des responsabilités qu'il assumait avec elle jusque-là.

Prochain CA supplémentaire : Mardi 18 octobre 2022

Fin de la séance à 23H16

Anne Rosenberg
Secrétaire Générale

Marie-Laure Léandri
Secrétaire Générale Adjointe